

École **PRIMAIRE Joseph LEPELIER**

192 route du Maniron 97427 L'ÉTANG-SALE Tél. : 0262 26 37 08 ce.9740101s@ac-reunion.fr



Le rôle des représentants des parents d'élèves 2021-2022

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ils participent aux conseils d'école. Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire) .

Les missions du conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école ou d'établissement proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc.

Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école réunit notamment le directeur de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents (égal au nombre de classes) ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.

Madame HOARAU

Directrice école primaire Joseph Leperlier